

Annexe A

Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

INDICATEURS DE SUIVIS

Les informations demandées dans cette annexe doivent être fournies dans le rapport de reddition de comptes. Elles permettent au Ministère d'effectuer le suivi des résultats des projets financés ainsi que de réaliser un bilan ou une évaluation du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Par ce programme, le Ministère souhaite stimuler la transformation des modèles d'affaires en soutenant l'amorce ou la poursuite du virage numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Cette transformation des modèles d'affaires devrait avoir un effet sur :

- l'adaptation des entreprises de la presse d'information écrite au nouvel environnement et aux nouvelles pratiques;
- la maximisation des revenus tirés des plateformes numériques;
- le maintien de la production d'information locale et régionale par les entreprises de la presse d'information écrite soutenues.

Les indicateurs qui permettront de mesurer cette finalité sont les suivants, selon leur évolution entre la situation observable au début du projet et un an après sa tenue :

- Revenus mensuels moyens tirés du numérique (abonnements, publicité, autres);
- Fréquentation mensuelle des plateformes numériques;
- Proportion de contenus journalistiques originaux portant sur des nouvelles d'actualité d'intérêt général;
- Nombre de journalistes (temps plein, temps partiel et pigistes).